

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'INFORMATION N° 634 | FÉVRIER 2015

CONSTRUCTION



ÉDITORIAL

Le 4 décembre 2014, une rencontre a eu lieu au ministère de l'Économie pour faire part des conséquences désastreuses pour nos emplois dans les cimenteries, qu'auraient les hausses prévues de la taxe sur l'électricité. D'autres interventions ont eu lieu auprès de certains Députés.

La délégation était conduite par Pascal PAVAGEAU Secrétaire Confédéral en charge du secteur Économie, Frank SERRA Secrétaire Général de la Fédération Générale FO Construction, et Marcel LECUYER du secteur cimentiers de la Fédération Générale, Christian BERNARD Délégués Syndical et Lionel CHAPUIS, salariés cimentiers.

Suite à cette rencontre une demande d'audience auprès du ministère de l'écologie a été envoyée, voir copie du courrier pages suivantes.

ÉDITORIAL » p. 1

INFOS GÉNÉRALES » p. 2-3

PORCELAINE » p. 4

TUILES ET BRIQUES » p. 4-5

NÉGOCES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » p. 5-7

PAPIER - CARTON » p. 8-9

BÂTIMENT » p. 10

VIE DES GROUPES » p. 11-14



FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
CONSTRUCTION

POUR LES SYNDICATS FORCE-OUVRIERE DES CIMENTIERS FRANCAIS

VICAT – CALCIA - LAFARGE – HOLCIM – KERNEOS

Le Secrétaire Général

N/Réf

Vi Réf

Madame Ségolène Royal

Ministre de l'Ecologie

Du Développement Durable et de l'Energie

M.E.D.D.E

246 Boulevard St Germain

(Hôtel de Roquelaure)

75007 PARIS

0726/14/F.S/C.B

Paris, le 17 décembre 2014

Madame la Ministre,

Les révisions en cours des tarifs d'électricité alertent au plus haut point les salariés de notre filière industrielle. En effet les révisions en cours des composants de nos tarifs d'électricité, que ce soit la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité, finançant notamment les énergies vertes, la cogénération et la péréquation tarifaire dans les DOM-TOM, **5% de la facture électrique**), le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité, **20% de la facture électrique**) ou l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique, **75% de la facture électrique**) nous alarment car il apparaît que les pouvoirs publics n'intègrent pas dans leur réflexion les spécificités et les risques pour l'industrie cimentière.

L'énergie représente une part essentielle dans les coûts de production de notre industrie (l'électricité peut représenter à elle seule de 20 à 30 %). Elle est une composante majeure de sa compétitivité, et donc du maintien de son activité à terme. En même temps notre consommation, liée à la fluctuation de l'activité économique, s'est considérablement adaptée (faible en heures pleines, forte en heures creuses) et constitue un avantage pour le système électrique. Ces éléments ne sont cependant pas reconnus, l'industrie cimentière n'entrant pas, à tort, dans les critères de l'électro-intensité des pouvoirs publics.



www.fgoconstruction.com

170 avenue Parmentier • CS 20006 • 75479 PARIS CEDEX 10 • Tél : 01 42 01 30 00 • Fax : 01 42 39 50 44
Adhérente FETBB • IBB

Ceci explique que les menaces qui apparaissent sur ces tarifs ne peuvent être prises à la légère :

- déplaçonnement de la CSPE suite aux lignes directrices publiées en Avril derniers par la commission européenne
- risque d'augmentation considérable de l'ARENH suite au rapport de la CRE d'Octobre 2014
- décision de la CRE sur la réduction transitoire du tarif TURPE de 50% du 1^{er} Aout 2014 au 31 Juillet 2015 excluant le ciment

L'Allemagne protège mieux son industrie que la France en la matière. L'équivalent de la CSPE y est moins pénalisant. Quant aux coûts d'achat, ils sont 20 % moins élevés qu'en France alors même que ce pays renonce à sa "rente nucléaire" (en effet le prix de l'électricité en Allemagne à terme est aujourd'hui à 32 €/MWh, alors que l'ARENH s'apprête à dépasser les 42 €/MWh !). Les cimentiers en Allemagne paient aujourd'hui leur électricité # 41 €/MWh contre # 54 €/MWh en France.

Dans un contexte de surcapacité de notre industrie, d'environ 30 % en raison de l'effondrement de la construction, nous vous faisons part de la gravité extrême de ces hausses qui amèneraient inéluctablement nos sociétés à fermer rapidement leurs établissements en France, malgré leur contribution à l'économie locale et en dépit de l'importance stratégique de notre matériau. **Une cimenterie emploi en moyenne 80 à 100 salariés**, induit environ 100 fois plus d'emplois industriels que son effectif. A ce jour, 10 000 salariés, 41 sites industriels, Chiffre d'affaires HT 2 310 (en millions d'euros)

L'industrie cimentière est très impliquée dans l'économie circulaire, notamment au travers de la valorisation énergétique et la valorisation matières déchets. Les déchets industriels ou ménagers servent en cimenterie en apportant une part importante de l'énergie thermique. Aujourd'hui près de 40%, voir 60 à 70% dans certaines usines. Notre industrie contribue efficacement à préserver les ressources naturelles fossiles et minérales dans le cadre de son développement durable.

Les salariés que nous représentons, vous demande de protéger leurs emplois et à pouvoir continuer de produire du ciment en France. Nous vous demandons de recevoir une délégation de notre organisation à une date proche qui vous conviendra, afin que nous vous présentions les inquiétudes des travailleurs de l'industrie cimentière

(Contact : Monsieur SERRA Frank Secrétaire Général

FGFO construction

170 avenue Parmentier

CS2006 75479 paris cedex 10

Courriel : franck.serra@wanadoo.fr

Tel : 0672913061

Nous vous prions, Madame la Ministre, de croire en l'expression de notre très haute considération.

Frank SERRA
Secrétaire Général



Réunion d'échanges et d'informations à Limoges le 15 octobre 2014, remerciements aux camarades présents et notamment à nos négociateurs nationaux de l'étape à savoir, les camarades RESTOUEIX Fabrice et TALABOT Frédéric.

Merci pour votre accueil chaleureux.



TUILES ET BRIQUES

THÈME : PACTE DE RESPONSABILITÉ : réunion du 2 décembre 2014

Les acteurs de cette réunion bien sûr le couple de l'année : « la Délégation Patronale, et le Parti Syndical CFDT ».

Pour notre organisation, nous avons rappelé les positions de notre organisation, à savoir :

Non au pacte d'austérité !!!

INFORMATION DU PRÉSIDENT DE LA FFTB

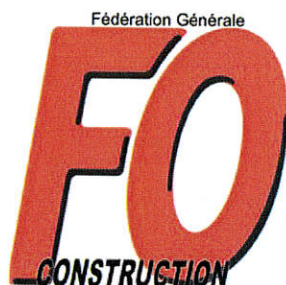
La rémunération des apprentis sera la loi + 5 %, le salarié qui sera formé se verra attribuer une prime de 500 euros à l'obtention de son CQP, le tutorat sera rémunéré à la hauteur de 50 euros par mois de tutorat, le montant sera versé à l'issue de l'action de formation ayant donné au tutorat pour les formations supérieures à 12 mois, un premier versement de la prime sera effectué à l'issue des 12 premiers mois de tutorat.

NÉGOCES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notre fédération a exercé son droit d'opposition de la nouvelle Convention Collective négoce de matériaux, vous trouverez les motivations dans la lettre que vous trouverez dans les pages suivantes.

Nous avons emmené avec nous la CGT, la CFTC ainsi que la CGC...

Bravo à la délégation Force Ouvrière.



FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
CONSTRUCTION

Le Secrétaire Général

N/Réf L.R.A.R (n°1A 092 934 5415 6)

V/ Réf 0003/15/F.S./C.B. (2 pages)

Fédération du Négoce de Bois et
des Matériaux de Construction
Monsieur Franck BERNIGAUD
Président de la Commission Sociale
215 bis, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Paris, le 5 janvier 2015

Objet : Opposition à la nouvelle convention collective nationale des salariés du négoce des matériaux de construction du 28 octobre 2014

Monsieur le Président,

Nous exerçons par la présente, en application de l'article L.2232-6, aux conditions prévues à l'article L.2231-8 du code du travail, opposition à l'entrée en vigueur de la Convention Collective Nationale des salariés du négoce des matériaux de construction du 28 octobre 2014 soumise à signature le 19 décembre 2014 (reçue le 30 décembre 2014).

Cette opposition porte sur l'ensemble des stipulations qui a vocation à annuler et remplacer toutes les dispositions antérieures.

Les raisons de cette opposition sont les suivantes :

- Le repos hebdomadaire qui passe de 48H à 35H dimanche inclus.
- Le travail de nuit qui est insuffisamment encadré.
- La majoration pour le travail de nuit qui passe à 75% au lieu de 100%.
- La durée maximale d'indemnisation des cadres en accident du travail ou maladie professionnelle est réduite de moitié ;
- Refus de s'aligner sur la jurisprudence européenne pour les jours de maladie pendant les congés.
- Refus de fixer un délai de réponse aux demandes de CP des salariés.



www.fgfoconstruction.com

170 avenue Parmentier • CS 20006 • 75479 PARIS CEDEX 10 • Tél : 01 42 01 30 00 • Fax : 01 42 39 50 44
Adhérente FETBB • IBB

- La période d'essai pour les cadres passe de 3 mois renouvelables à 4 mois renouvelables.
- Refus de supprimer la notion de concurrence déloyale pour un salarié qui irait à la concurrence.
- Concernant l'indemnité de licenciement des ETAM, il ne s'agit que de s'aligner sur le code du travail, ce qui n'est pas vraiment une avancée (sauf pour la majoration liée à l'âge).
- Projet globalement insuffisamment encadré sur le forfait jours. En tout état de cause, il serait inapplicable aux TAM puisque ceux-ci étant souvent soumis aux heures d'ouverture de leur dépôt, ils ne remplissent pas la condition d'autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, qui est pourtant une condition préalable absolue d'éligibilité au forfait jours.
- Nous avons aussi constaté que vous n'avez pas pris en compte les insertions au chapitre 1^{er} issu de la loi 2014-288 du 5 mars 2014 sur les objectifs et contenu de la formation professionnelle, tel qu'il s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Par ailleurs, aucune prévoyance collective n'est mise en place au niveau de la branche. Pour la Fédération Générale Force Ouvrière Construction cela ne peut qu'engendrer des inégalités entre les salariés des différentes entreprises.
- Au final, le fait d'avoir regroupé les trois conventions collectives n'apporte pas de garanties-supplémentaires pour les salariés.

Les négociations doivent s'engager et être conduites de bonne foi, car tout au long de la renégociation des textes conventionnels de la Branche, nous avons eu le sentiment, comme la plupart des autres organisations syndicales, de ne pas avoir été entendus, car la convention unique porte en elle une régression sociale en faisant disparaître aussi, certains avantages catégoriels.

Pour preuve, s'il en fallait, votre notification faite le 23 décembre 2014 qui démontre du peu de respect que vous avez des partenaires sociaux...

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous informons faire opposition à l'entrée en vigueur de la Convention Collective Nationale des salariés du négoce des matériaux de construction du 28 octobre 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Frank SIERRA
Secrétaire Général

**Voici le calendrier prévisionnel des réunions
paritaires nationales de la branche
pour l'année 2015 :**

Certaines dates seront certainement supprimées et d'autres ajoutées et/ou modifiées. Mais merci de les prévoir dans vos agendas car à ce stade de l'année, mis à part le 28 janvier et le 21 avril, il nous est impossible de vous dire quelles seront les autres dates des réunions préparatoires FO. Sachant qu'elles ont toujours lieu la veille des réunions des commissions paritaires nationales, la fédération vous demande donc de les pré-bloquer

dans vos agendas. Elles vous seront confirmées à chaque fois environ 3 semaines avant leurs tenues ou pas, et ce, selon les formats des réunions (groupe de travail ou commission paritaire) et les thèmes qui y seront abordés et que nous ne connaissons pas encore à l'heure actuelle.

NOTA : les convocations sont envoyées par email aux syndicats du papier carton environ 15 jours avant la tenue des réunions préparatoires et paritaires. Si vous n'êtes pas encore destinataire de ces emails, merci de contacter notre chef de file du secteur papier carton à la fédération.

21 JANVIER Matin	<i>Réunion préparatoire FO à la Fédération de la branche Distribution & Commerce de Gros des Papiers et Emballage (préparation de la NAO salaires minima conventionnel de branche).</i>
21 JANVIER Après-midi	<i>Réunion commission paritaire branche Distribution & Commerce de Gros des papiers et Emballage (NAO salaires minima conventionnel de branche).</i>
28 JANVIER	<i>Réunion préparatoire FO à la fédé de l'Intersecteurs des Papiers Cartons (IPC) c'est-à-dire toutes les Conventions Collectives du papier carton) pour la finalisation de l'accord sur la réforme de la formation professionnelle.</i>
29 JANVIER	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC sur la finalisation de l'accord sur la réforme de la formation professionnelle.</i>
10 FÉVRIER	<i>Réunion commission paritaire sur la NAO de branche des salaires minima conventionnels et de l'accord Mutuelle de branche des Industries du Cartonnage et des Articles de Papeterie.</i>
17 FÉVRIER	<i>Réunion préparatoire FO à la fédé « à ce jour non confirmé » – thème à définir.</i>
18 FÉVRIER	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
24 MARS	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
25 MARS	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
9 AVRIL	<i>Réunion de suivi du bilan 2014 de la Mutuelle de branche des Industries du Cartonnage et des Articles de Papeterie.</i>
21 AVRIL	<i>Réunion préparatoire FO à la Fédération de la branche Production & Transformation des Papiers, Cartons & Celluloses (préparation de la NAO salaires minima conventionnel de branche).</i>

22 AVRIL	<i>Commission paritaire négociation annuelle de branche Production & Transformation des Papiers, Cartons & Celluloses (NAO salaires minima conventionnel de branche).</i>
26 MAI	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
27 MAI	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
4 JUIN	<i>Réunion commission paritaire de la branche des Industries du Cartonage et des Articles de Papeterie – thème à définir.</i>
23 JUIN	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
24 JUIN	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
9 SEPTEMBRE	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
10 SEPTEMBRE	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
7 OCTOBRE	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
8 OCTOBRE	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
3 NOVEMBRE	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
4 NOVEMBRE	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>
8 DÉCEMBRE	<i>NON confirmé pour l'instant – réunion préparatoire FO à la fédé – thème à définir.</i>
9 DÉCEMBRE	<i>Réunion commission paritaire en mode IPC ou en branche Prod & Transfo des P.C.C. – thème à définir.</i>

MINIMA CADRE BÂTIMENT

AVENANT N° 67 DU 14 JANVIER 2015 À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 30 AVRIL 1951 CONCERNANT LES APPOINTEMENTS MINIMAUX DES INGÉNIEURS, ASSIMILÉS ET CADRES DU BÂTIMENT

Les partenaires sociaux se sont réunis le 14 janvier 2015 en vue d'examiner les conditions d'une revalorisation des appointements minimaux des Ingénieurs et Cadres du Bâtiment, à effet du 1^{er} février 2015.

maux des Ingénieurs et Cadres du Bâtiment applicables à la hiérarchie définie par la convention collective nationale du 30 avril 1951, pour toutes zones et pour un horaire hebdomadaire de 39 heures, conformément au tableau ci-après :

»»» ARTICLE 1

Les parties signataires décident de revaloriser au 1^{er} février 2015 les appointements mini-

Coefficients	À compter du 1 ^{er} février 2015
	Valeurs en euros
60	1 794
65	1 942
70	2 092
75	2 240
80	2 385
85	2 533
90	2 682
95	2 831
100	2 976
103	3 064
108	3 195
120	3 530
130	3 814
162	4 735



Le 2 décembre 2014, au siège de la Fédération s'est tenue une réunion d'échanges et d'informations des camarades du groupe St-GOBAIN.

Les camarades ont pu ainsi faire connaissance du Coordonnateur David BELLENGER et de notre Référente Marie-Claude JAEGER, ainsi que du responsable du secteur Serge Celso GONZALES.



RÉUNION DU GROUPE SPIE – 7 et 8 octobre 2014



RÉUNION DU GROUPE VINCI ÉNERGIE – 9 et 10 octobre 2014



SÉMINAIRE DU BTP À LA CONFÉDÉRATION – Du 28 au 30 octobre 2014





Suite SÉMINAIRE DU BTP



CIMENTIERS



Lors de la dernière réunion du comité européen d'Italcementi qui a eu lieu à en décembre dernier à Bergame en Italie, notre camarade **Benoît TEYSSIER**, salarié de Ciments Calcia, et membre de la CA fédérale, a obtenu le poste de représentant français au secrétariat du comité européen. Félicitations pour ce poste qu'il occupera pendant 2 années.



PRO BTP & nous

*Sans hésiter, notre complémentaire santé,
c'est PRO BTP !*

*Eva, 29 ans
chef de chantier*

*Hervé, 34 ans
grutier*



**3 millions de personnes assurées
par PRO BTP en complémentaire santé**

Salariés et retraités du BTP, ils sont de plus en plus nombreux à faire confiance à PRO BTP pour leur complémentaire santé : des garanties solides et solidaires, des services pour réduire le reste à charge et un tiers payant étendu.

www.probtp.com

PRO BTP
GROUPE

LA LOI MACRON, C'EST LA SOLUTION

J'avais promis de revenir sur la loi Macron lors de la rédaction de mon dernier article, un travail des plus clairs s'il en est, et qui s'appuyait sur des réalités concrètes et largement prouvées par des faits incontestables. J'ai d'ailleurs reçu des montagnes de courriers de félicitations de mes lecteurs. Quelques-uns peu nombreux il est vrai, fort critiques : la valeur d'une corbeille à papier froissée (cela tient plus de place) où ils sont allés, car ils ne méritaient pas mieux.

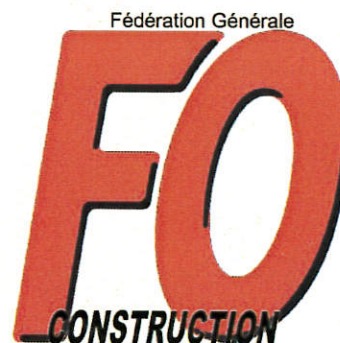
Je ne les ai pas lues, mais je me doute de leur contenu, c'est pourquoi je vais m'attacher à leur répondre point par point. J'aime la discussion elle amène à la solution, car tout est solution. C'est d'ailleurs le point de vue de l'un de mes maîtres à penser, l'Abbé Ration, qui me disait encore tout récemment : « Au fond et à tout prendre, dans la vie tout est solution ». C'est tellement vrai que finalement j'avais raison, avec la nouvelle économie : Cacron, donne les solutions.

Évidemment ce n'est pas tout de le dire, il faut le démontrer. C'est ce que je vais faire : tout d'abord, il faut prendre le mot solution sous son angle résolutif, c'est-à-dire comme élément de conclusion. Chaque situation contient sa propre solution.

Exemple : Un homme roule à bicyclette, soudain il tombe. N'avons-nous pas là au moins un élément de solution ? Ce n'est pas la solution rêvée, mais là n'est pas la question. Solution stérile ? Pas forcément si le cycliste renonce à se servir de son vélocepede ce qui du même coup lui évitera des chutes.

Autre exemple à deux sorties : Vous êtes malade, vous guérissez : excellente solution. Vous êtes malade, vous mourez : mauvaise solution, certes, mais solution tout de même.

Alors assurons les inquiets, le projet Sacron procède de la même analyse pour quelques-uns et même quelques autres de ses chapitres



»»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2014	127,64
% sur 1 mois	0,30
% sur 1 an	0,70

SMIC au 1^{er} janvier 2015

Horaire (brut)	9,61 €
Mensuel brut (35 h)	1 457,52 €

Plafond Sécurité Sociale mensuel

Au 01/01/15	3 170 €
-------------	---------

et je m'en félicite. Après avoir lu le texte Pacron nul n'a le droit de dire : il n'y a pas de solution au contraire, il y a pléthore de solutions.

Il se peut que quelques sceptiques endurcis demeurent encore incrédules devant cet exposé. Je me tiens à leur disposition pour développer plus avant mon exposé où et quand ils voudront jusque et y compris dans un nouvel article plus incisif et plus fouillés si c'est encore possible, ce dont je doute, car j'estime que la quintessence a été atteinte.

Votre dévoué :



Gérard MANSOIF
Chevalier dans l'Ordre du Blanquassé